



Genève, le 10 octobre 2022

COMITÉ EXÉCUTIF DU HAUT-COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS

DU 10 AU 14 OCTOBRE 2022

PROTECTION INTERNATIONALE

PROJET DE DÉCLARATION DU SÉNÉGAL

4a

Madame la Haut-commissaire,

Le Sénégal s'associe aux déclarations prononcées par ses groupes d'appartenance et félicite le Haut-Commissariat pour son rapport détaillé sur la protection internationale.

Au moment où la communauté internationale poursuit ses efforts en prenant toutes les dispositions nécessaires pour éviter la résurgence de la pandémie de COVID19, nous voilà confrontés aujourd'hui à des conflits, à la famine qui nous guette, à la montée du racisme dans le monde et de toutes sortes de discriminations.

Déjà en 2021, le monde comptait environ 89,3 millions de personnes déplacées, actuellement il en compte plus de 100 millions, selon le HCR. Les réfugiés et déplacés constituent une couche vulnérable de la population mondiale et doivent faire face à de multiples défis pour avoir une vie digne et stable.

Comme tous les êtres humains, les réfugiés ont des droits parmi lesquels celui de demander et de jouir de l'asile, de bénéficier du même traitement sur le plan administratif et social ainsi que de toutes les garanties, prévues dans les instruments juridiques internationaux.

Comme souligné dans le rapport du Haut-Commissariat, le Sénégal, étant l'un des pays les plus convoités par les demandeurs d'asile, a toujours facilité l'intégration et offert son hospitalité à plusieurs ressortissants d'autres pays, notamment ceux de la Sous-région ouest-africaine en cas d'insécurité ou d'instabilité, conformément à l'article 34 de la Convention de 1951.

Aujourd'hui, le partage de la responsabilité pour la gestion des réfugiés occupe une place centrale dans la gestion de ces derniers. Accueillant les réfugiés dans des situations imprévisibles, les pays d'accueil en voie de développement sont souvent confrontés à des difficultés d'appui et de soutien, de plus en plus accrues, ne permettant pas d'offrir les services sociaux de base à ces hommes, femmes et enfants traumatisés par une instabilité et une grande insécurité.

Dans beaucoup de régions du monde, les réfugiés sont confrontés aux difficultés d'accès aux services sociaux de base et à l'intégration surtout des enfants dans le milieu scolaire ou de la formation. Ceci réduit de manière drastique toutes leurs chances de sortir des situations difficiles.

Les violations des droits de l'homme aux frontières internationales reflètent le non-respect du principe de non-refoulement qui est un droit international coutumier, interdisant l'extradition, l'expulsion ou le renvoi d'une personne vers un pays dans lequel elle serait poursuivie ou exposée à la torture, aux traitements inhumains ou dégradants.

A cet égard, le Sénégal condamne les discriminations observées aux niveaux des frontières durant les conflits et invite tous les pays à respecter le droit international et à traiter les personnes qui fuient ces conflits avec la même dignité sans distinction de race, de nationalité ou d'ethnie.

Ma délégation remercie le Haut-commissaire ainsi que toute son équipe sur le terrain, pour tous ces défis relevés afin de donner à ces hommes, femmes et enfants un sentiment d'être écouté, vu et assisté dans leur lutte pour la sauvegarde de leur dignité et de leur stabilité sociale.

Je vous remercie.